raient inscrits sur la liste électorale de la commune où ils auraient subi le recrutement.

La commission a remis à discuter ces différentes opinions lors de la préparation de la loi spéciale. Elle a seulement décidé aujourd'hui que cette loi serait faite et joint au projet sur lequel elle est chargée de présenter un rapport à l'Assemblée.

MM. de Broglie et Moulin ont énergiquement défendu l'unité des listes, et l'application de la loi du 31 mai tant aux élections générales et politiques qu'aux élections municipales.

La résolution prise par la commission départementale a fait une vive impression.

La réunion de la rue des Pyramides a pris la résolution suivante :

« La réunion déclare qu'elle est résolue à maintenir dans son intégralité la loi du 31 mai 1850 comme loi organique applicable aux élections politiques, départementales et municipales. »

Nous lisons dans la correspondance de l'*Association de la Presse départementale* en date du 28 mars :

« Des hier, il avait été décidé que M. Arnaud de l'Ariège retirerait sa proposition relative à l'abolition de la loi du 31 mai ; dans la soirée, il a été comme aussi que le parti républicain ne prendrait pas part à la discussion et au vote, afin que l'on ne pût supposer une approbation, même indirecte, de sa part, de la loi du 31 mai. Le mot d'ordre a été donné ce matin par le *National*.

« D'autre part, il paraîtrait que la discussion sur la proposition Desmars, relative à l'application de la même loi du 31 mai aux élections présidentielles, serait moins vive qu'on ne l'avait supposé ; les légitimistes auraient résolu de présenter un ordre du jour motivé, rédigé de façon à ce qu'il pût couvrir l'Assemblée sans forcer le gouvernement à s'expliquer catégoriquement. Cette nouvelle, qui avait transpiré hier dans les réunions rouges, était la cause d'un redoublement de violence à l'endroit des légitimistes, que l'on accusait de couvrir l'Elysée : « Les partisans de la branche aînée, disait-on, ne sont que des hypocrites cachant leur jeu dans la question du rappel de la loi du 31 mai. »

On lit dans le *Constitutionnel* du 29 mars :

« La proposition Desmars, mise à l'ordre du jour avec tant de fracas, n'a point été prise en considération. Elle a succombé, dans la séance du 28, sans même être attaquée. Il n'en pouvait être autrement. Quoique les adversaires de la loi du 31 mai, comme l'a constaté avec raison M. Léon Faucher, ne prennent l'offensive que quand on ne peut leur répondre, et s'esquivent dès qu'on leur offre la bataille, on comprendrait qu'une discussion s'engageât sur la loi électorale. Adversaires et partisans sont séparés par un dissentiment sérieux, ils ont un terrain où ils peuvent se rencontrer, où ils se rencontreraient le jour où les propositions de la Montagne ne s'évanouiront pas à l'approche de la discussion. Mais comment débattre la proposition de M. Desmars ? On ne discute pas l'évidence. Un fait, en un mot, ne s'est pas deux : voilà au fond toute la proposition de M. Desmars. Peut-on mettre pareille chose aux voix ?

« Aussi, quand le ministre de l'intérieur, désireux de renouveler devant l'Assemblée la déclaration qu'il avait faite au sein d'une commission, a eu dit du haut de la tribune, en quatre paroles, qu'il n'y avait en France ni deux sortes de suffrage universel, ni surtout deux lois électorales ; que la loi du 31 mai avait réglé l'organisation du suffrage universel, c'était d'après cette loi uniquement que devaient se faire toutes les élections par le suffrage universel, on a de toutes parts crié : Aux voix. »

ANGLETERRE.

La discussion du bill anti-papiste, dans la séance du 20, a pris un caractère qu'elle n'avait pas eu jusqu'ici. Dans la chaleur du débat, M. Drummond, partisan du bill, a exprimé son aversion pour les communautés religieuses, surtout celles des femmes, en des termes peu parlementaires. Animé par les interpellations du parti catholique, M. Drummond a continué en déclarant que l'imposture était odieuse au peuple anglais.

Des cris furieux se sont élevés sur les bancs où siègent les membres irlandais. Il en est parti des cartels, des provocations.

Sir J. Graham, opposé, comme on sait, au principe du bill, a pris texte de cet incident pour rompre encore une lance en faveur de la tolérance religieuse. Et par là il a mis lord John Russell en demeure de venir défendre, comme l'avait déjà fait lord Palmerston, les dispositions de la loi proposée.

Le ministre a posé la question dès le début de son discours. Avant 1848, les tentatives du clergé catholique, manquant d'importance, ont pu être négligées. Depuis lors le clergé romain essaie de mettre à profit l'importance momentanée que lui donne la réaction politique, disposé à se servir de tous les principes d'autorité. Aussi tout ce qu'il y a de libéral en Europe s'alarme-t-il de cette recrudescence pseudo-catholique, de cette croisade prêchée à Rome contre l'esprit moderne, la philosophie, la liberté.

La seconde lecture du bill contre les évêchés catholiques a été enfin votée le 25 à trois heures du matin, 438 voix contre 95. Le chiffre énorme de la majorité ne préjuge rien sur le sort de la mesure ministérielle ; car votant la seconde lecture, la chambre des communes n'a fait qu'accepter le principe général du bill. Il faudra maintenant qu'elle se forme en comité sur le bill, c'est-à-dire qu'elle le discute article par article, ainsi que les amendements proposés. Un grand nombre de membres, qui ont voté la seconde lecture, ont annoncé qu'ils proposeraient des amendements en comité ; et si ces amendements ne sont pas acceptés, ils voteront contre la troisième. On va chercher à amender le bill dans deux sens différens : les uns voudront l'atténuer encore, les autres voudront l'aggraver. Si les uns et les autres échouent, il pourra bien se trouver une majorité contre lord John Russell, à la troisième lecture.

C'est lundi 31 mars que le premier ministre devait fixer le jour où il demandera à la chambre des communes de se former en comité sur le bill. Il a d'ailleurs annoncé que ce ne serait jamais qu'après les vacances de Pâques. Il faut, en effet, laisser quelque temps à la discussion du budget, qui sera présenté lundi.

Nous extrayons du *Times* du 17 mars les détails suivans sur les *travaux relatifs au bâtiment de l'Exposition et sur leur degré d'avancement*. Après avoir rendu compte des longues et importantes opérations préalablement imposées aux commissaires royaux, ce journal s'exprime ainsi :

« ..... Telle était la tâche herculéenne imposée aux commissaires et qu'ils s'étaient engagés à accomplir du 1er février à la fin d'avril. La moitié de cette période de temps est maintenant écoulée. Afin de juger de ce qui reste encore à terminer et des moyens d'exécution, nous passerons en revue les progrès déjà accomplis et les moyens nécessaires pour amener le grand œuvre à bonne fin.

« On peut regarder la décoration intérieure du bâtiment comme à peu près achevée ; la moitié environ de la peinture ornementale est terminée. Toutes les préraudions ont été prises pour achever le reste avec la plus grande rapidité. Quant à l'extérieur, aucun progrès digne de remarque n'a été accomplis depuis quelques jours, et il est évident que l'extérieur d'une aussi vaste construction ne pourra être terminé en six semaines qu'à l'aide des efforts les plus énergiques. La peinture, la couverture en cuivre de l'immense toiture, la préparation et le placement de flèches sur chaque élévation, le parement en gazon de la fausse fondation, côté sud, le placement autour de l'édifice de l'élégant rail-work jones, l'enlèvement des matières encombrantes, l'appropriation des abords destinés au public et des entrées principales, tous ces travaux absorberont une énorme somme de travail pour être achevés pendant ce mois.

« Venant à la quantité des produits déjà reçus, on trouve que le chiffre de ces produits ne forme qu'une partie très incomplète de ce qui reste encore à recevoir. Sur les 6,000 exposans nationaux, 1,000 ont déjà reçu du comité exécutif la permission de retarder l'envoi de leurs objets. Une grande partie des produits à envoyer appartient à cette classe d'articles lourds et encombrans dont il serait à désirer que l'on s'occupât tout d'abord.

« ..... Le palais de cristal offrira à la fois un abrégé parfait de l'industrie du monde entier, et une sorte d'empreinte prise au daguerréotype, c'est-à-dire avec une parfaite exactitude, de la véritable *organisation du travail*. Le nombre des bras employés augmente chaque jour d'une manière considérable. Les entrepreneurs ont encore des travaux pour deux mille ouvriers. Le comité exécutif a deux rents chargentiers à vil solde. Les officiers de la douane ont leur troupe d'agens ; la police augmente le nombre des siens en raison de l'accroissement de la propriété à protéger. Les Autrichiens ont donné un exemple qui sera sans doute suivi par les autres nations : dans le compartiment réservé à la section de l'Autriche, une troupe de charpentiers viennois établit actuellement une suite de pièces dont la décoration sera, dit-on, exécutée dans un style fort remarquable. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

On écrit de Franfort, le 20 mars, à la *Gazette d'Augsbourg*, que le gouvernement autrichien, dans le cas où la réponse du cabinet de Berlin à ses demandes ne serait pas satisfaisante, a le projet de considérer les conférences de Dresde comme dissoutes et de continuer le travail de la réorganisation de l'Allemagne par la Diète germanique, dont les séances n'ont été que suspendues.

Une dépêche télégraphique, en date de Vienne le 20 mars, publiée par le bureau des correspondances télégraphiques de Berlin, porte que l'empereur d'Autriche est parti pour Trieste, accompagné de l'archiduc Ferdinand-Maximilien.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 22 mars :

« Ce qui paraît devoir sortir de plus certain des conférences de Dresde, ce sont les restrictions imposées aux chambres législatives des États particuliers. La série de mesures de police proposées dans le rapport de la seconde commission de la conférence, présidée par la Prusse, a réuni l'assentiment de l'Autriche et des autres États. Il n'en est point ainsi de l'organisation du pouvoir central. Quoiqu'on soutienne qu'au dernier moment la Prusse consentira à tout, il est encore assez probable que le projet de la Diète de Francfort sortira comme la seule solution définitive du sein de la conférence de Dresde.

« Une brochure publiée ici sur les conférences de Dresde, et accompagnée de pièces authentiques, a été saisie à Dresde par ordre de la police saxonne. Le mot de cette saisie donné par le ministre de l'intérieur de la Saxe est « que dans la première séance de la conférence tous les membres s'étaient engagés à observer le secret le plus absolu sur les délibérations. » Le gouvernement de la Saxe se croit donc obligé de veiller à ce que cet engagement soit rempli.

« Dans la séance de ce jour, la seconde chambre prussienne a discuté la question de savoir si l'ordonnance du mois de novembre dernier, relative à la mobilisation de l'armée était constitutionnelle. La chambre a reconnu l'urgence de cette ordonnance, mais elle a ajourné l'approbation à donner jusqu'à l'issue des délibérations sur le projet de loi relatif au même sujet.

« La première chambre s'est encore occupée du projet de loi sur la liberté de la Presse. Le projet du gouvernement a été adopté, sauf la disposition relative au retrait du droit de circulation des journaux par la poste. Mais le ministre de l'intérieur a déclaré, dit-on, que la suppression de cette disposition n'empêcherait pas le gouvernement de la mettre à exécution lorsqu'il le jugerait nécessaire. »

La chambre des députés de Bavière a pris en considération la proposition du prince de Wallerstein, tendante à faire déposer tous les documens relatifs à la Hesse-Electorale et à l'intervention des troupes bavaroises dans ce pays.

On écrit de Berlin, 23 mars :

« Notre plénipotentiaire, le comte d'Arensleben, est arrivé de Dresde aujourd'hui à midi. Un conseil des ministres a été aussitôt réuni sous la présidence du roi. On ne connaît pas encore les résolutions prises, mais elles doivent être décisives, car voici, à ce que l'on assure, quelle est en ce moment la situation de la question fédérale :

« Le projet d'un collège de neuf avec une voix est abandonné ; l'Autriche a déclaré qu'elle revoulait au projet de conseil de dix-sept, ainsi qu'on en était convenu à Varsovie et à Olmutz. La Prusse proposerait au contraire un pouvoir exécutif composé de cinq membres, dont deux permanens appartiennent à l'Autriche et la Prusse, et les trois derniers, élus par tous les autres États allemands. Cette proposition serait la condition *sine qua non* de l'admission de l'Autriche avec tous ses États dans la Confédération. La Prusse ferait des concessions sur la question de la présidence.

« Cependant, on dit qu'il y a encore une scission dans le ministère sur les mesures à prendre, et le conseil s'est en effet prolongé beaucoup. La dernière réponse doit partir demain pour Vienne, et c'est demain aussi que le comte d'Arensleben retournera à Dresde.

« La question allemande se complique aussi en ce moment de l'intervention européenne. Avant le conseil, M. de Manteuffel, a, dit-on, eu une conférence avec les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre. Si le ministre de France n'a pas assisté à cette conférence, c'est parce que, dit-on, le gouvernement français a protesté d'une manière trop catégorique contre l'entrée de toute l'Autriche dans la Confédération, pour qu'il puisse modifier son opinion sur les éventualités où cette entrée pourrait être consentie par la Prusse.

« Depuis les nouvelles de Hambourg, les deux commissaires autrichiens et prussiens délégués dans le Holstein se sont rendus, avec le commissaire danois, comte de Reventlow Crimmil, à Copenhague, pour aplanir les difficultés qui restaient relativement à l'organisation définitive des duchés. »

On écrit de Berlin, le 23 mars :

« Le conseil des ministres qui s'est tenu hier sous la Présidence du comte d'Arnim, arrivé de Dresde d'Arensleben, ne paraît pas s'être encore arrêté à une réponse définitive à la dernière note de l'Autriche ; du moins cette réponse ne doit partir que dans quelques jours, et on se propose, dit-on, d'y joindre un mémorandum qui exposera en détail les vues du gouvernement. On prédit un accord prochain des deux puissances ; seulement, il ne se ferait pas sur la base du projet de conseil de dix, mais sur celle de la reconstruction de la diète de Francfort, présidée par l'Autriche, mais renforcée d'un pouvoir exécutif dans lequel la Prusse et l'Autriche auraient la parité. »

DRESDE.

On écrit de Dresde le 17 au *Journal allemand* de Francfort :

« Nous apprenons que dans sa dernière Note au prince de Schwarzenberg le cabinet de Berlin déclare qu'il est prêt à accorder à l'Autriche la présidence exclusive de la nouvelle autorité fédérative exécutive, sous la condition qu'il obtiendra, de son côté, la présidence exclusive du pouvoir exécutif militaire. »

SUISSE.

On lit dans la *Suisse* du 19 mars, sous la date de Berne, le 19 mars :

« Les bruits qui circulaient depuis quelque temps touchant la prochaine arrivée de nouvelles troupes autrichiennes aux frontières du Tessin, n'étaient pas dénués de fondement. Il paraît seulement que la concentration de ces troupes n'aura pas lieu dans de si grandes proportions qu'on l'avait dit. Les lettres de Bellinzone, résidence actuelle du gouvernement, évaluent à environ douze cents hommes les renforts autrichiens arrivés aux susdites frontières. La *Gazetta ticinese* dit quatre bataillons. Ces troupes ont été disséminées par petits détachemens sur toute l'étendue de la frontière tessinoise, d'où l'on conclut que cette démonstration n'a pas pour objet que la contrebande qui se fesait sur une grande échelle sur toute la ligne.

« Le Conseil fédéral s'est préoccupé néanmoins de ce mouvement extraordinaire, de ce déploiement de forces aussi en point si accessible de nos frontières. M. Plauts, commissaire fédéral, vient d'arriver à Bellinzone. Il est à présumer qu'il est muni d'instructions suffisantes pour prendre les mesures les plus urgentes en cas de sinistres éventualités. La pensée d'une agression, on, comme on l'a dit, d'une invasion, ne saurait être admise, il est vrai, surtout dans la situation actuelle et d'après l'état de nos relations pacifiques et amicales avec les puissances étrangères. Les autorités surveilleront néanmoins tous les mouvemens qui auront lieu à la frontière tessinoise. Des dispositions ont été prises pour que l'autorité centrale soit promptement informée de tout ce qui s'y passe, afin de pouvoir au besoin sauvegarder le territoire suisse de toute atteinte.

« La *Gazetta di Milano*, feuille semi-officielle, a rompu parfois le silence au sujet des bruits répandus en grande partie par les feuilles autrichiennes. Elle a démenti le bruit qui annonçait qu'un corps de 40,000 hommes allait renforcer l'armée qui séjourne en Lombardie. Il ne s'agissait, disait cette feuille, que de quelques centaines de recrues qui allaient rejoindre leurs bataillons pour remplacer les vieux soldats renvoyés dans leurs foyers, et de la troupe revenant de la grande concentration préparée en octobre dernier.

« Cependant la *Gazetta di Milano* confirme maintenant la nouvelle que l'Autriche forme un cordon militaire le long des frontières de la Suisse et du Piémont. Toutefois elle s'étonne que ce cordon, que la mesure serait purement administrative et destinée à réprimer la contrebande. Voici comment s'exprime la feuille lombardo-autrichienne :

« Ce cordon est financier ; c'est une garde destinée à protéger les postes douaniers contre cette inondation de contrebandiers dont se plaignent tous ceux qui ont intérêt à ce que les réglemens en vigueur soient observés ; c'est une garde de confins que l'on va organiser sur de meilleures bases de garantie qui ont été adoptées à la suite d'abus constatés. C'est pour activer cette organisation qu'un officier supérieur et un employé du ministère des finances viennent d'arriver à Milan. Cette nouvelle force sera organisée suivant les principes de cette belle régularité qui distingue le service militaire. On détermînera les rapports qu'elle doit avoir avec la force militaire proprement dite, et dont elle aura le concours au besoin. »

On écrit de Berne, le 22 mars :

« Ce matin, à huit heures, quatre vingts paysans armés sont venus surprendre la ville de Fribourg et avaient déjà réussi à s'emparer de quelques pièces de canon qui étaient dans l'ancien établissement des Jésuites. Le gouvernement a fait sonner le tocsin et battre la générale. Les milices, fidèles au gouvernement, se sont réunies sur les places principales et ont attaqué les quatre-vingts paysans, qui occupaient le haut de la ville. L'affaire a été courte, mais assez vive ; il y a eu huit hommes tués ou blessés. Il paraît que le mouvement des paysans contre le gouvernement radical de Fribourg a été prématuré, car les paysans affirmaient que deux mille des leurs les suivaient ; probablement ils se seront dispersés quand il auront appris que l'entreprise était manquée. Dans l'état actuel des choses à Fribourg, de pareils mouvemens sont presque inévitables, vu l'immense majorité que le gouvernement a contre lui. Il faut espérer que l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine séance, interviendra dans cette malheureuse affaire et rétablira l'équilibre, sans lequel le pays ne peut pas être gouverné en paix.

« L'ordre était rétabli à Fribourg. »

NOUVELLES DIVERSES DE L'ÉTRANGER.

Justice Norwégienne — Le tribunal criminel de première istance de Kongsvinger vient de juger une affaire de quadruple assassinat, commis avec préméditation et guet-apens, mais dans des circonstances telles, que ce tribunal, après avoir, conformément à la loi, condamné à mort l'auteur de ce crime, crut devoir adresser une supplique au roi pour que sa majesté lui accorde grâce pleine et entière. Voici quelques détails sur cette affaire.

Il existe en Norwége environ 15 à 20,000 Bohémiens (*Gipsies*), nombre très-considérable eu égard à la population totale de ces pays, laquelle, comme on le sait, se compose à peine de 900 mille individus.

Ces Bohémiens, race abrutie au dernier degré, ne savent que des vols qu'ils commettent au préjudice des habitans des campagnes, dont par suite ils sont devenus la terreur ; aussi, dans les habitations isolées, il y a toujours, même durant les longues et froides nuits de l'hiver, quelques hommes sur pied, qui font la garde pour empêcher les attentats des Bohémiens.

Quelques-uns d'entre eux, au mois de février, un beau matin, quatre Bohémiens (trois hommes et une femme) se présentèrent dans la maison des époux Ommersæter, située à quelques lieues de Kongsvinger, et seul l'habitude, demandèrent l'aumône. Il n'y avait alors, dans cette maison, qu'un jeune domestique, Lars Ringer, âgé de 18 ans. Effrayé à l'arrivée des hôtes dangereux qui, selon les superstitieuses croyances des paysans norwégiens, sont protégés par le diable, il trouva un moyen de les empêcher d'attenter aux propriétés de ses maîtres. Il accueillit les quatre Bohémiens avec la plus grande prévenance, il les fit entrer dans la meilleure pièce de la maison, là, il alluma un grand feu, et il leur offrit un copieux déjeuner. Les Bohémiens acceptèrent sa gracieuse invitation, ils mangèrent avec avidité, et Ringer eut de soin tenir continuellement leurs pipes remplies de tabac de vie. Ils burent tant et si souvent, qu'au bout d'une heure tous s'endormirent d'un profond sommeil.

Alors Ringer prit les rasoirs de son maître, et, avec ces instruments, il leur coupa la gorge à tous les quatre ; puis, fier d'avoir vu réussir son stratagème, il écrivit au juge du village voisin une lettre où il raconta toutce qui venait de se passer, en se vantant du moyen ingénieux, selon lui, qu'il avait employé pour préserver les biens de son maître, et d'avoir débarrassé le pays de quatre scélérats.

Le juge, comme on le pense bien, répondit à cette missive par un mandat d'arrêt contre Ringer, qui fut mis à exécution le même jour.

Ringer, dans tous ses interrogatoires, a soutenu avec cette naiveté qui caractérise en général les paysans de la Norwége, qu'en assassinant les Bohémiens il avait fait une excellente et patriotique action qui devait être agréable à Dieu et aux hommes.

Devant le tribunal où il a comparu la semaine dernière, pour subir l'interrogatoire final avant la prononciation du jugement, il a soutenu le même système, et lorsqu'on lui a signifié le jugement qui le condamne à avoir la tête tranchée par la hache, il a dit que si son Excellence le roi, à mort, on ferait un acte d'injustice criante, vu qu'il n'avait fait autre chose que de remplir son devoir envers ses maîtres, dont la mission risquait d'être dévalisée par des brigands, et qu'il n'avait tué que des malfaiteurs, des mécréants.

Ce procès a pris fin grâce que le tribunal lui-même, en vertu d'une décision prise à l'unanimité des voix, a adressé au roi en faveur de Ringer, et basé principalement sur les préjugés enracinés qui existent parmi les paysans contre les Bohémiens, et sur ce que Ringer, en perpétrant le quadruple assassinat, avait agi purement et simplement par zèle pour ses maîtres, et non qu'il rôt en l'espoir d'en retirer le moindre profit ou le moindre avantage pour lui-même.

Une joute sur l'Atlantique. — On n'a pas oublié la sensation qu'excitèrent, dans le monde maritime en Angleterre, les merveilleuses prouesses de l'*Oriental*, ce type si admirablement réussi des *clippers* ou navires de grande marche, chefs-d'œuvres du génie des constructeurs américains. En présence des résultats obtenus, l'amour-propre national des Anglais se trouva stimulé, et loin de céder la palme à leurs entreprenants rivaux, les constructeurs du Royaume-Uni les convièrent à une sorte de concours destiné à établir, par un fait positif, de quel côté de l'Atlantique se trouvait la supériorité en matière de constructions navales. Ce défi fut formulé dans une lettre publiée par le *Times*, il y a quelques semaines, et signée par un des plus habiles constructeurs de l'Angleterre qui s'engageait à construire un navire qui ferait mieux que l'*Oriental*, à la condition qu'on lui laisserait *carte blanche* pour la dépense, et qu'il ne serait pas assujéti à conformer ses plans aux réglements du Lloyd.

Les journaux des États-Unis, à l'envi, ont repris le cartel, qui a vivement excité l'emulation des constructeurs américains, et, au départ du dernier steamer, on prenait des dispositions pour que cette bataille décisive pût être livrée entre les chantiers des deux nations. Une correspondance de New-York annonce, que prochainement, une proposition, formulant les conditions auxquelles les constructeurs américains sont disposés à accepter la lutte, sera adressée à leurs rivaux anglais. Ces conditions seraient en substance celle-ci : Deux navires seraient construits, pourvoient au moins, l'un pour les États-Unis, l'autre en Angleterre. Tous deux mettraient à la voile le même jour d'un port anglais, pour un port des Indes-Orientales, et effectueraient leur voyage de retour de la même façon. Le navire qui arriverait le premier deviendrait le prix du vainqueur.

On ne doute pas, aux-Etats-Unis, que ce cartel soit accepté, et l'on espère qu'en stimulant au plus haut degré l'émulation des plus habiles artisans des deux nations, il aura pour résultat la réalisation de progrès et de perfectionnements, qui n'ont encore été tentés, ni dans la Grande-Bretagne, ni aux États-Unis. A supposer que cette lutte s'engage, nous en suivrons les phases avec intérêt ; elle serait peut-être le point de départ d'une révolution radicale dans le système actuel des constructions navales, révolution appelée à changer toutes les conditions de la navigation à voiles !

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 14 Avril.

CÉRÉALES.

Grand calme sur toutes les qualités. Les dépôts sont assez considérables et s'il y a un peu de demande le mois prochain pour l'Angleterre, comme quelques personnes le prévoient, nous aurons des arrivages importants qui renforceront notre dépôt et prévendront probablement la hausse, qui ne profitera qu'aux navires, à qui on devra payer un fret plus élevé, comme c'est toujours le cas. Voici la cote du jour :

Blés durs d'Azoff, le kilo . .	P. 20	21
» de Bessarabie. . . .	» 1/2 19	1/2
» » Romélie . . .	» 16	16 1/2
Blés tendres d'Ibraïla rère qté	» 14 1/2	15 1/2
» » » 2ème qté	» 12	13 1/2
» de Roumélie. . . .	» 14	15 1/2
Maïs de Roumélie.	» 12 1/2	13
» de Bessarabie. . . .	» 12	13 1/2
» de Galatz.	» 11 1/2	12
» de Galatz.	» 13	13 1/2
Orges d'Ibraïla	» 7	7 1/4
» de Roumélie	» 7 1/2	8
Seigles de Roumélie.	» 9	9 1/2
Avoines.	» 6	6 1/2

	NÉANT.	
Blés durs	120,000 kilos.	
» tendres	75,000	»
Maïs	8,000	»
Orges.	25,000	»
Seigles		
Avoines.	manquent.	

NOLISEMENTS.

L'emploi de quelques navires pour l'Angleterre avait fait hausser les prétentions des capitaines et armateurs, mais comme ces prétentions étaient, on peut le dire, un peu exagérées, on a du différer de quelques jours les traités qui étaient en mouvement et qui cependant ont dû se conclure avec une légère augmentation de prix. On va voir, du reste, à une demande de céréales en juin prochain pour l'Angleterre, qui pourra être considérable si la récolte venait pressentir d'ici à des craintes sérieuses. Ces nouvelles ont par conséquent raffermi les cours, qui ne pourront baisser de nouveau que lorsque la masse de navires attendus sera arrivée.

Les nolisements faits dans cette décade se sont bornés en conséquence aux deux suivants :

Maïs d'athène Ang. 1600 quart. pour charger à Ordou pour la Grande-Bretagne à 7 sch. le quarter.

Blé autr. de Varna en Angleterre 6 sch. 10 pence le quarter.

IMPORTATION.

Nous nous attendions, pour ces jours passés, à une reprise sur les affaires d'importation, mais nous devons constater, bien à regret, le calme profond qui règne dans toutes les affaires. En jetant un coup d'œil sur notre prix courant, dont la plupart des prix sont nominaux, on se convaincra par le bas prix auquel sont cotés la majeure partie des articles d'importation, les manufactures surtout, qu'il y a bien peu d'avantage à réaliser en ce moment les marchandises, ce qu'on peut attribuer aux arrivages nombreux qui sont venus augmenter notre dépôt. Il y a réellement une crise bien malheureuse qui pèse sur tout le commerce en général et dont nous serions heureux d'annoncer bientôt la fin.

Les cafés sont tombés. Les sucres sont calmes. Il y a en néanmoins quelques ventes de sucres en pains anglais et de sucres en poudre de Hollande ; les autres sortes de sucres manufactures en baisse. Les cotons filés se sont vendus couramment aux prix de la cote, et on a presque épuisé le dépôt, ce qui fait aujourd'hui soutenir l'article. Les laitanges d'Angleterre et d'Allemagne sont en baisse.

Un chargement de charbon de terre Newcastle vendu à 21 schellings le tonneau. Au jourd'hui on demande 22, à cause des vents du nord qui soufflent et qui retarderont les navires attendus de New-Castle. Le Cardiff est tenu à 20 sch. sans affaires.

Prix courant des principales marchandises

DÉMPORTATION.

Café cap fin, les 100 okes	P. 730	à 730
» ordinaire » »	» 680	» 680
» Brésil, fève blanche	» 650	» 660
Sucre angl. de 3 à 10 liv. le quint.	235	» 250
» en poudre, rère et 2de qté	195	» 200
» en pains, de Hollande . .	225	» 230
» en poudre, rère et 2de qté	188	» 190
» en pains, de France . . .	210	» 220
» en cassés brun	135	» 140
» en sacs, gris, rère qté. . .	155	» —
» en sacs, gris, 2de qté. . .	140	» 142
Poivre.	P. 60	5 —